

FCPE 40 - CDPE des LANDES

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

3, allée de la Solidarité - 40000 MONT-DE-MARSAN

Tél. : 05 58 06 25 79

Mail : contact@fcpe40.org

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Année scolaire 20..... / 20.....

Conseil local de

Le parent

Nom du parent adhérent Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tel. Tél. portable E-mail

Les enfants

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Nom de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Classe

Cotisation :
choisissons la solidarité

Chaque famille choisit le montant de sa cotisation :

La cotisation de base vise à offrir une cotisation accessible aux foyers non imposables.

La cotisation de solidarité : ceux qui le souhaitent, et notamment ceux qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts, sont invités à choisir leur montant à l'aide du tableau ci-dessous :

	Je choisis	Déduction fiscale	Coût réel après déduction fiscale
Cotisation de solidarité 1	53,63 €	33,18 €	20,45 €
Cotisation de solidarité 2	75,69 €	47,74 €	27,95 €
Cotisation de solidarité 3	103,86 €	66,34 €	37,52 €

Un reçu fiscal sera adressé systématiquement aux adhérents qui optent pour une des trois cotisations de solidarité.

La FCPE Landes propose aussi une cotisation « précarité ». Si vous êtes en situation précaire (RSA, fin de droits), contactez le président du conseil local qui vous proposera une cotisation à tarif très réduit.

La revue des parents

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an).

3,35 € pour les adhérents
6 € pour les non-adhérents



Je rejoins la FCPE

Adhésion solidarité à choisir (explication à gauche du bulletin)

Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾

Base 22,65 €

Solidarité 1 53,63 €

Solidarité 2 75,69 €

Solidarité 3 103,86 €

Si adhésion sans la Revue des Parents, déduire 3,35 €

Je cotise déjà auprès du conseil local de

(précisez lequel) :

Je ne verse que (part locale) €

Je soutiens le conseil local par un don de 5 €

Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

Date et signature :

Si vous souhaitez :

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
Étiez-vous adhérent l'année dernière oui non

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
Nom de l'école

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
Nom de l'établissement

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :
.....

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.